

PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE



CONCERTATION PRÉALABLE
DU 2 DÉCEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020

www.roissy-picardie.fr



QU'EST-CE QUE LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE ?

Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie porte sur la mise en œuvre **d'un accès ferroviaire direct entre le Sud des Hauts-de-France, le Nord-Est du Val d'Oise et la gare de Roissy TGV, aéroport Charles de Gaulle terminal 2.**

Ce projet d'infrastructure permet de mailler le réseau ferroviaire avec :

- la réalisation d'une section de ligne nouvelle reliant l'interconnexion LGV au Nord-Est de Paris à la ligne existante Paris Gare du Nord - Creil-Amiens/Saint-Quentin ;
- des aménagements sur le réseau existant, principalement en gares de Roissy TGV, Survilliers-Fosses, Chantilly-Gouvieux et Amiens.

LE PROJET EN CHIFFRES :

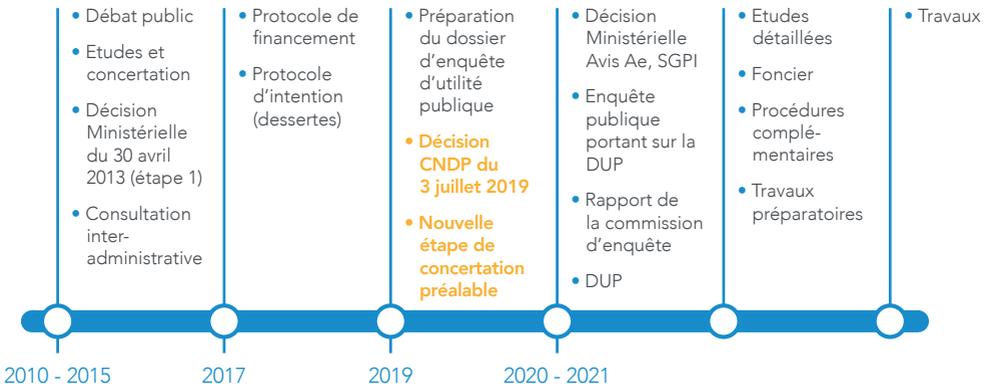
• **6,5 km** de ligne nouvelle circulaire à **160 km/h** entre Vémars et Marly-la-Ville (Val d'Oise)

• **356 millions d'euros** de coût d'investissement (valeur 2017) pour la section de ligne nouvelle et pour les aménagements en gares de Roissy TGV, Survilliers-Fosses, Chantilly-Gouvieux et Amiens

• **3,4 millions** de voyageurs/an empruntant la liaison à la mise en service, dont 2/3 pour les transports du quotidien

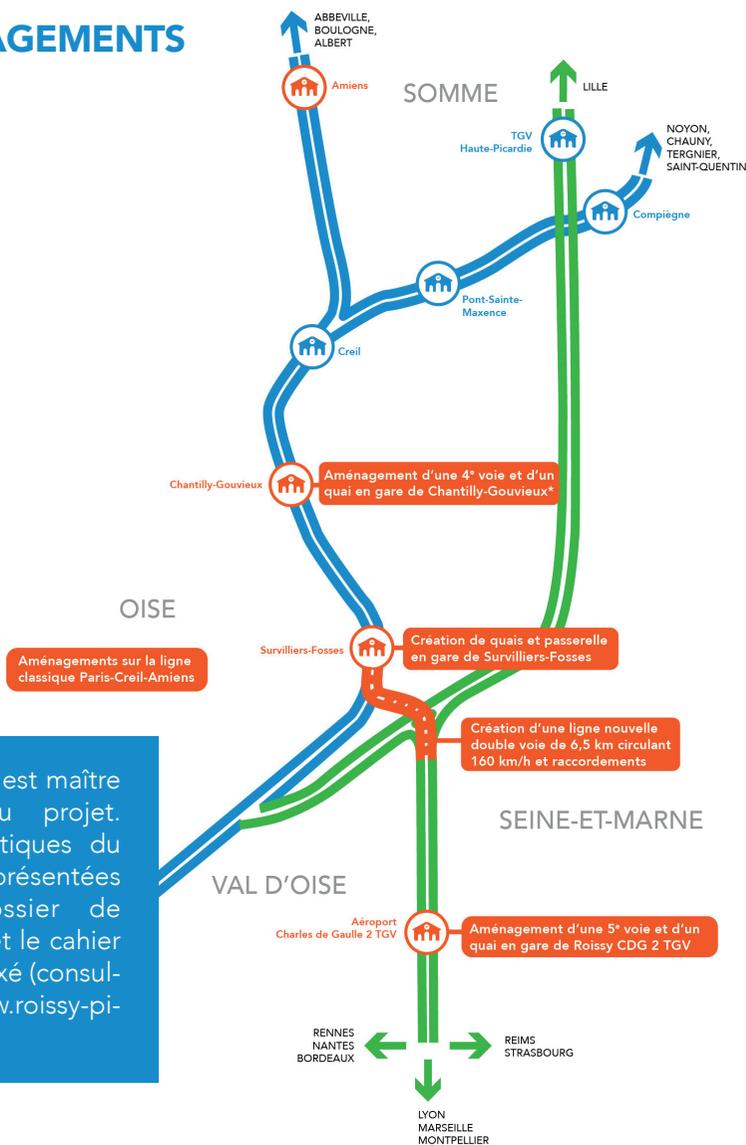
HISTORIQUE DU PROJET

Le projet a fait l'objet d'un débat public en 2010, puis son élaboration s'est poursuivie de 2011 à fin 2014 avec deux phases importantes d'études et de concertation. Sur la période 2015-2017, le schéma de desserte a été réajusté, aboutissant à la signature de 2 protocoles d'intention relatif à la desserte TaGV + TER et au financement des travaux.



LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

- Ligne ferroviaire classique
 - Ligne à grande vitesse
 - Éléments du projet
- * Réalisation différée



SNCF Réseau est maître d'ouvrage du projet. Les caractéristiques du projet sont présentées dans le dossier de concertation et le cahier de plans annexé (consultable sur www.roissy-picardie.fr).

A QUOI SERT LE PROJET ?

Les services ferroviaires prévus* (train à grande vitesse - TaGV - et TER) ont pour objectif d'améliorer la desserte en transports en commun du pôle de Roissy, pôle d'activités majeur, de faciliter l'accès à la grande vitesse (en liaisons directes ou en correspondance à Roissy TGV, gare largement desservie au niveau national) et de renforcer l'intermodalité air-fer (accès à Charles-de-Gaulle, premier aéroport national). Ils comportent :

- une desserte mixte pour Amiens et Creil : 2 allers retours TaGV intersecteurs (vers Strasbourg, Lyon ou Marseille) + 3 allers retours TER pour correspondances à Roissy TGV ;
- une desserte TER Compiègne/Creil vers Roissy TGV avec l'objectif d'une fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur Creil (soit 6 allers-retours) et à l'heure sur Compiègne (soit 17 allers retours).

Les circulations sont prévues sur une large plage horaire (6h-23h).

Temps de parcours courte distance (gare à gare)

Liaison	Durée en TaGV	Durée en TER
Amiens – Roissy	57 minutes	1h02
Creil – Roissy	17 minutes	22 minutes
Compiègne – Roissy	–	45 minutes
Pont-Sainte-Maxence – Roissy	–	35 minutes
Chantilly-Gouvieux – Roissy	–	16 minutes
Surveilliers-Fosses – Roissy	–	7 minutes

La gare de Surveilliers-Fosses permettra l'interconnexion avec le RER D.

Temps de parcours longue distance

Liaison	Durée en TaGV
Amiens – Lyon	3h10
Creil – Lyon	2h30
Amiens – Marseille	4h55
Creil – Marseille	4h15
Amiens – Strasbourg	3h10
Creil – Strasbourg	2h30

Pour Amiens et Creil, Roissy-Picardie permettra des gains de temps d'environ une demi-heure pour les liaisons ferroviaires avec les principales agglomérations du Sud-Est et de l'Est (gains diffusés sur les territoires voisins du fait du réseau TER).

Compte tenu de sa double dimension (transports du quotidien et mobilité longue distance), le Gouvernement a retenu le projet comme prioritaire au titre de la Loi d'Orientation des Mobilités.

* selon protocoles de mai 2017, les dessertes TER étant assurées par la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice des mobilités

LES PARTENAIRES DU PROJET

Les partenaires signataires des conventions d'études :



Les partenaires signataires du protocole de financement des travaux :



POURQUOI UN NOUVEAU TEMPS DE CONCERTATION ?

Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie a fait l'objet d'un débat public en 2010 et de deux phases de concertation, entre 2011 et 2014. En raison du délai entre le débat public et l'enquête publique (prévue en 2020) et considérant les évolutions du contexte du projet, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé le lancement d'une nouvelle phase de concertation préalable, en application du Code de l'environnement.

Afin de veiller au respect du droit à l'information et à la participation du public, la CNDP a placé cette nouvelle phase de concertation sous l'égide de deux garants : Madame Sylvie Denis-Dintilhac et Monsieur Florian Augagneur.

QUELS OBJECTIFS POUR CETTE NOUVELLE ÉTAPE ?

Cette nouvelle étape de concertation est l'occasion de reprendre le dialogue avec les acteurs, habitants et usagers du territoire après les étapes antérieures d'élaboration du projet. Elle doit ainsi permettre à SNCF Réseau de présenter le projet en offrant à chacun la possibilité de participer et de donner son avis. Tous les publics sont invités à s'exprimer au cours de la concertation, et plus particulièrement :

- les habitants concernés par la section de ligne nouvelle,
- les riverains des lignes existantes,
- les habitants du Nord Val d'Oise,
- les usagers des transports collectifs, notamment ferroviaires.

Des contributions de toute nature peuvent être apportées. Il est prévu d'aborder, lors des ateliers, les thématiques de l'insertion de la ligne nouvelle sur le territoire, de l'attractivité des territoires et de la mobilité pour le Val d'Oise.

ET APRÈS ?

Au terme de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation sur la base de l'ensemble des contributions exprimées, puis SNCF Réseau établira les enseignements qu'il en retient pour la suite du projet. Ces documents seront publiés sur le site de la CNDP et le site dédié au projet. SNCF Réseau prévoit de restituer au public les enseignements de la concertation et ses engagements pour les étapes suivantes du projet.

LA CONCERTATION

DU 2 DÉCEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020

Retrouvez le programme des rencontres (lieux et dates)
régulièrement mis à jour sur le site du projet www.roissy-picardie.fr

RENDEZ-VOUS SUR LES DÉBATS MOBILES

Tout au long de la concertation, en gares et sur les marchés du territoire :
venez découvrir le projet et donner votre avis.

VENEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

- 3 décembre 2019 à Creil / 19h30 / Salle de la manufacture à la Faïencerie
- 10 décembre 2019 à Roissy-en-France / 19h30 / Salle Marcel Hervais

PARTICIPEZ AUX ATELIERS THÉMATIQUES (dates à confirmer en janvier 2020)

- « Insertion de la ligne nouvelle sur le territoire » (Val d'Oise)
- « Les enjeux d'attractivité du territoire » (Amiens)
- « Enjeux de mobilités dans le Val d'Oise »

DONNEZ VOTRE AVIS PAR ÉCRIT*

- En complétant et renvoyant la carte T ci-jointe
- En contribuant sur le site internet : www.roissy-picardie.fr via un formulaire
- En écrivant à SNCF Réseau :

par mail : concertation-roissy-picardie@reseau.sncf.fr

par courrier : SNCF Réseau, Direction de la Stratégie du Réseau,
Mission Roissy-Picardie, 18 rue de Dunkerque, 75010 Paris

INFORMEZ-VOUS en lisant le dossier de concertation et son cahier de plans, en ligne sur www.roissy-picardie.fr

Les garants sont également disponibles tout au long de la concertation aux adresses mail suivantes : sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr
floran.augagneur@debatpublic.fr

* En écrivant à SNCF Réseau (par mail ou par courrier) et en indiquant votre nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail, vous acceptez leur traitement par SNCF Réseau dans le cadre de la présente concertation. Merci donc de prendre connaissance de la mention d'information sur notre site internet avant de renseigner vos données, accessible via le lien <https://www.sncf-reseau.com/fr/protection-donnees-personnelles>